

# LE BULLETIN DU SNTMA-FO

# FO

**Agriculture  
Alimentation  
Pêche & Forêt**



**Elections du 20 Octobre 2011**

## ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AUX COMITES TECHNIQUES DU MAAPRAT

**Vous êtes fonctionnaire titulaire, fonctionnaire stagiaire ou agent contractuel** de droit public ou privé bénéficiant soit d'un CDI, soit d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois, soit titulaire depuis au moins un mois d'un contrat de 6 mois, en fonction, en congé rémunéré ou en congé parental **dans un établissement d'enseignement.**

**LE 20 OCTOBRE** vous êtes appelés à voter pour renouveler vos représentants, selon votre affectation, aux différents Comités Techniques (CT) :

- > CT Ministériel
- > CT National Enseignement Agricole
- > CT Régionaux de l'Enseignement Agricole Public
- > CT de proximité des départements d'outre-mer
- > Certains CT Établissements Enseignement Supérieur.

### QU'EST-CE QU'UN COMITÉ TECHNIQUE ?

Le **Comité Technique** comprend, outre l'autorité auprès duquel il est placé, le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines et **10 représentants des personnels élus** (15 pour le CTM). L'élection, à un seul tour (indépendamment du taux de participation) se fait sur liste syndicale et non plus sur sigle syndical. Le **Comité Technique** est une instance de concertation qui a un rôle important dans le **fonctionnement des établissements**. Il remplace le Comité Technique Paritaire (CTP).

### EN QUOI SOMMES-NOUS CONCERNÉS ?

Les attributions des nouveaux CT sont modifiées par rapport aux CTP. Ainsi, sont ajoutées, aux problèmes d'organisation et de fonctionnement des services et à l'examen des règles statutaires, **les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences des agents, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle, à la parité et à la lutte contre toutes les discriminations.** Les CT devront être consultés sur la participation de l'Etat et de ses établissements publics au financement de **la protection sociale complémentaire de leurs personnels.** Les incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire feront l'objet d'une information des CT. Des résultats dépendra **la représentativité de l'organisation syndicale.**

### CONSULTATION GÉNÉRALE ENSEIGNEMENT AGRICOLE

**JE NOUS TOUS AVEC FO!**  
SERVICE PUBLIC

- > **VOTER FO Agriculture**, c'est voter pour le Syndicat Force Ouvrière de l'Enseignement, de la Recherche et des Techniques Agricoles - SFOERTA mais aussi pour le SNAIE.
- > **La consultation générale 2011 se tient dans une situation particulière de casse de l'enseignement agricole par la suppression d'emplois, de formations, de classes, ... et de volonté de toutes nos organisations syndicales concurrentes de mutualiser, collaborer avec l'Education Nationale, et même rattacher l'enseignement agricole au ministère de l'Education Nationale. Position qui s'empare du monde politique.**

**Il est temps de dire NON à ce coup fatal que l'on veut porter à l'Enseignement Agricole public en votant FORCE OUVRIERE**

## POURQUOI VOTER FO ?

### Parce que FO défend un enseignement agricole public de qualité au sein du Ministère de l'Agriculture :

#### Contre l'intégration ou la « cotutelle » !

Nous avons rappelé notre **opposition farouche aux partenariats avec l'Education nationale, notamment sur l'organisation et la mutualisation des services (y compris des personnels) entre établissements, les concours de recrutements d'enseignants communs,...** que le Ministre Le Maire voulait, à son arrivée, mettre en place avec l'Éducation Nationale dans le cadre de la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques).

**Nous refusons de perdre notre identité, nos valeurs, nos missions spécifiques.** Nous refusons que l'enseignement agricole soit dilué, sous prétexte d'économies budgétaires, dans un ministère qui finirait par l'absorber (comme le demandent les autres organisations syndicales concurrentes de FO). De la même façon, nous refusons l'absorption de l'enseignement supérieur par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Une formation qui concilie les enseignements général, technologique, professionnel et supérieur, et qui accorde une place importante aux savoir-faire, à la pratique s'appuyant sur les exploitations, les ateliers pédagogiques et les cliniques.

Nous alertons en permanence le Ministère sur les **risques de perte de ce « savoir-faire »** dans notre enseignement. FO revendique **le maintien des options techniques et professionnelles des concours de recrutement** de l'enseignement agricole.

**Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques** représentent un support professionnel et pédagogique qui fait partie de **nos spécificités**.

FO s'est toujours employée à défendre et à mieux valoriser ces outils. Nous dénonçons les **suppressions d'options, d'enseignements facultatifs, de dédoublements, de politique de seuils d'effectifs élèves par classe** qui remet-

tent en cause l'identité, et demain l'existence, **de notre enseignement. FO s'est battue contre la réforme de la voie professionnelle** qui donne une formation light (qui ne sera plus reconnue notamment au niveau V). **FO s'est battue contre la réforme du lycée** qui banalise nos formations dans le magma Education Nationale ou qui fait appel à des mesures impossibles à mettre en œuvre (soutien individualisé, tutorat, ...) par manque de moyens.

**Nous étions bien seuls pour dénoncer**, lors du transfert des TOS aux régions, **le transfert des chauffeurs de car**. Cette mission, nécessaire à notre pédagogie de terrain, doit redevenir **une mission d'Etat**.

Un enseignement national, laïc, des diplômes et des programmes nationaux dans des établissements à taille humaine avec les différentes voies de formation dans le cadre du service public - formations initiale scolaire ou par l'apprentissage, professionnelle continue et formations supérieures.

C'est pourquoi **nous revendiquons une formation prof., techno. et générale de la 4<sup>ème</sup> au doctorat**. Pour se faire, nous demandons qu'une meilleure relation entre établissements techniques et supérieurs s'instaure, tant pour la formation des apprenants que des personnels.

**FO s'oppose à toute remise en cause du service public national de formation** et donc à l'autonomie grandissante des établissements dans l'enseignement technique comme dans le supérieur (commission permanente, conseil pédagogique, ... ; autonomie conséquence de la loi LRU, ...). Dans les instances où nous siégeons, **nous défendons le maintien et l'ouverture de toutes les filières. Nous revendiquons des moyens matériels et humains permettant d'assurer la présence du service public et laïc d'enseignement**, pour assurer un bon maillage du territoire grâce à des forma-

tions innovantes issues des métiers du monde rural (transformation à la ferme, commercialisation, aménagement, environnement, tourisme, ...). **Nous nous opposons à l'abandon de filières entières au privé** (classes de 4<sup>ème</sup>, services, CAPA, ...).

La RGPP qui vient après une phase de décentralisation et déconcentration, **l'appel de certains à la mise sous tutelle des Régions de l'Enseignement Agricole sont sources d'inquiétude. Une éducation « régionalisée » signifierait la fin des diplômes nationaux**, déjà mis à rude épreuve avec le CCF. Le **regroupement Agriculture-Education Nationale diluerait dans une carte régionale nos formations**, imposées alors par les pouvoirs politiques régionaux ; **les personnels passeraient sous la tutelle des Conseils Régionaux, comme pour les TOS. FO dit et dira NON à ces projets.**

### Parce que FO défend vos statuts, vos droits, en revendiquant :

La résorption de la précarité par la création de concours permettant l'accès à la fonction publique des Agents contractuels, contrats aidés ...

FO revendique **la résorption de la précarité des personnels ATLS, AITOS, enseignants et formateurs**, situation d'emploi interdite par le statut de la Fonction Publique **pour des emplois permanents !** C'est le sens de la signature de FO du protocole relatif à l'emploi contractuel avec la Fonction Publique le 31 mars dernier. En 2010, nous avons obtenu **une revalorisation des grilles de rémuné-**

**ration des ACEN et ACER, même si nous l'estimons insuffisante. Nous combattons** et demandons la disparition des **contrats à 70 %**. **Pour les agents de CFA/CFPPA**, nous poursuivons **la concertation sur le toilettage du protocole de gestion des personnels pour obtenir des améliorations concrètes** pour les personnels sur les **contrats (Non aux 1607 heures), les concours, la rémunération, les régimes indemnitaires, les prestations sociales,...** Nous continuons d'exiger le respect du statut pour les gagés (648 h, droits sociaux,...). **Nous ferons le maximum pour les agents contractuels afin que la loi de déprécarisation en cours s'applique dans les meilleures conditions possibles.**

20 OCTOBRE  
JE VOTE FO!

**JE-NOUS-TOUS FO!**

### L'application du droit

**Enseignants :** Nous défendons le respect des textes statutaires, en particulier le décret de 1971 fixant les obligations hebdomadaires de service que l'administration ne cesse de remettre en cause.

**Mastérisation :** nous défendons un recrutement à Bac + 3 et une formation d'1 an à l'ENFA pour les concours externes. Nous sommes contre la fusion des corps PLPA et PCEA afin de couvrir tous les besoins de notre enseignement professionnel et pour la création d'un corps d'agrégés pour toutes les disciplines et sections techniques. Nous nous opposons à la révision du statut des enseignants demandé ces derniers temps par bon nombre de syndicats de l'éducation nationale et de l'agriculture.

**ATLS et AITOS :** qu'ils s'agissent des administratifs, ingénieurs, techniciens, infirmières, personnels de laboratoire,... **FO défend une requalification pour tous, une**

**refonte des grilles indiciaires, l'augmentation du nombre de promus par liste d'aptitude, l'harmonisation des primes tout en combattant leur individualisation (PFR),...**

Dans l'enseignement supérieur, c'est grâce à la ténacité de FO que l'indemnitaire a enfin été porté au niveau obtenu.

**AE :** nous revendiquons une amélioration de leur contrat (temps de travail, rémunération, contrat à temps plein).

**Personnels d'éducation et de surveillance, de direction :** nous demandons revalorisation et promotion pour tous.

**Personnels de droit privé (salariés des exploitations agricoles) :** FO, organisation syndicale confédérée, défend à la fois le secteur privé et public. **Aussi FO peut vous apporter tous les conseils relevant de votre convention collective** et vous défendre devant tous les prud'hommes.

Un encadrement en quantité et qualité suffisantes par le maintien des postes et une formation des personnels répondant à leurs besoins.

- > **Nous dénonçons la suppression d'emplois d'enseignants, d'ingénieurs, d'administratifs, de techniciens, de personnels de santé, d'assistants d'éducation, nécessaires à l'accomplissement de nos missions.**
- > **Nous disons non aux MIS de l'enseignement technique.** Nous défendons toujours le **droit à la prime de restructuration** pour les MIS inéluctables.

L'Administration doit assumer ses responsabilités en donnant une compensation financière à l'agent.

- > **La défense de la formation continue des personnels.** La formation devrait être un relais fort en cette période d'importants changements, or nous constatons de la part du ministère un puissant désengagement financier que nous réproprons et combattons.

### L'amélioration des conditions de travail pour tous.

Nous demandons l'évolution du statut des ACMO, l'amélioration concernant la formation de tous les membres des CHS, la mise en place de formations réglementaires aux postes de travail, une véritable veille sociale dans tous les services, des postes adaptés aux personnels handicapés.

Nous dénonçons l'impact des fusions d'établissements du supérieur sur nos conditions de travail : stress, perte de repères, difficultés dans le dialogue social...et nous nous engageons à défendre tous les personnels en difficulté et à veiller à la restauration du dialogue social.

**Les personnels de l'enseignement agricole public ont besoin de représentants efficaces, qui défendent un syndicalisme fondé sur le respect des droits en toute indépendance. L'indépendance, il y a ceux qui en parlent et ceux qui la pratiquent.**

A **FORCE OUVRIÈRE**, nous avons un bilan que nous pouvons présenter sans rougir. Toute l'action de notre syndicat n'a qu'un seul but : **exprimer et faire aboutir vos revendications** et vos droits quel que soit le gouvernement en place.

### Défendre l'enseignement agricole public au sein du MAAPRAT, c'est défendre :

- > tous les corps, tous les agents
- > des recrutements ministériels, nationaux.
- > des CAP ministérielles nationales
- > une gestion ministérielle centralisée des carrières de tous les personnels, y compris pour le Supérieur.
- > des CCP nationales

**SEUL LE SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE PORTE CLAIREMENT CES REVENDICATIONS.**

## EN VOTANT FO

**VOUS ENVERREZ UN MESSAGE CLAIR A NOS GOUVERNANTS :  
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE NE PEUT EXISTER ET REUSSIR  
QU'AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

(La prochaine consultation n'aura lieu qu'en 2014 ou 2015 !)



**Agriculture  
Alimentation  
Pêche & Forêt**

**20 OCTOBRE  
JE VOTE FO!**

**JE-NOUS-TOUS FO!**

# JE NOUS TOUS AVEC FO!

**SERVICE PUBLIC**

## Avec FO Agriculture le JE a tout son sens.

En effet que vous soyez titulaire ou non titulaire, votre carrière et vos rémunérations font partie des préoccupations de vos représentants. Vous attendez d'un syndicat qu'il s'occupe d'abord de vous. Nous le faisons dans le cadre des règles collectives en s'appuyant sur les statuts de corps existants.

Avec FO Agriculture, le NOUS implique un MAAPRAT fort et des missions claires et affirmées.

Nous exigeons :

- > L'arrêt de la "casse" de l'Enseignement Technique Agricole qui doit rester sous la tutelle du MAAPRAT et majoritairement public en proposant une offre de formation élargie afin de satisfaire la plus large population rurale et citadine,
- > Une politique ambitieuse d'aménagement et de développement des territoires ruraux qui sous-entend entre autres le maintien du maillage des établissements d'enseignement techniques et supérieurs.

Avec FO Agriculture le TOUS implique UN SERVICE PUBLIC de qualité, indépendant des services marchands dans une République solidaire et sociale.

La devise " **Liberté, Egalité et Fraternité** " sans oublier la laïcité, a tout son sens dans une société de plus en plus individualisée.

Au MAAPRAT, Force Ouvrière défend ces valeurs plus que tout autre syndicat et ne transigera ni sur les grands principes, ni sur les grands équilibres.

## VOTER est un DEVOIR VOTER FORCE OUVRIERE est le BON CHOIX !

FO est devenu en 2011 le 2<sup>ème</sup> syndicat de toute la Fonction Publique (Etat, Territoriale, Hospitalière).

**Le 20 octobre 2011**

Créez le rapport de force nécessaire en accordant  
votre voix à FO AGRICULTURE.

**VOTEZ POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE AU MAAPRAT**

**SFOERTA**  
*la force syndicale*

**SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE  
ET DES TECHNIQUES AGRICOLES**

**B 413  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP**

**Tél. SFOERTA : 01 49 55 81 42  
01 49 55 43 53**

**Email : [sfoerta@agriculture.gouv.fr](mailto:sfoerta@agriculture.gouv.fr)**

